



vaut tout particulièrement en cas de crises graves où il faut d'urgence constituer une force et où il est nécessaire de déployer des unités nationales pour soutenir une opération de l'ONU. Ces 12 derniers mois, la Nouvelle-Zélande et l'Argentine se sont efforcées de convaincre le Conseil de sécurité d'accroître le rôle des États qui affectent des troupes aux opérations. Ces efforts ont mené à une importante déclaration présidentielle sur la consultation, le 4 novembre 1994. Mais ils n'ont pas encore donné de résultats satisfaisants pour les États concernés. Si l'on veut que les pays qui fournissent du personnel aux opérations de paix continuent de le faire, il faudra les consulter sérieusement et les faire participer de façon plus étendue et plus formelle dès les premiers stades de la planification des missions.

Voilà pourquoi il serait bon de constituer officiellement, pour toute opération de paix de l'ONU, un Comité spécial des pays fournisseurs de troupes (CPFT) composé de tous les États membres participant à l'opération. Le Comité serait chargé de transmettre officiellement au secrétaire général et au Conseil de sécurité des perspectives nationales touchant à des questions opérationnelles en rapport avec la mission. Afin de favoriser une réaction rapide aux situations de crise, on pourrait créer les CPFT au moment où l'on définit les mandats et où l'on demande aux États de participer, mais avant l'adoption de la résolution par le Conseil de sécurité. Cela permettrait d'examiner le plan nouvellement formulé par le secrétaire général, notamment en ce qui a trait au commandement et à la conduite de l'opération, ainsi que les règles d'engagement. Si un CPFT examinait ce type de questions, il serait plus facile au Conseil de sécurité d'arriver à des décisions concernant les mandats, car il aurait l'assurance que des pays fournisseurs potentiels de troupes sont favorables à l'opération envisagée.

Afin de tirer le meilleur parti des CPFT visant des missions précises, il serait utile de créer une institution au sein de laquelle les pays fournisseurs de troupes pourraient profiter mutuellement de leurs compétences et de leur expérience relativement à divers aspects opérationnels communs à beaucoup d'opérations de maintien de la paix. Ce type de débat compléterait les travaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, organe politique reconnu relevant de l'Assemblée générale. Un Forum des pays fournisseurs de troupes, composé des principaux États membres engagés dans les opérations de paix ou ayant avec l'ONU des arrangements relatifs aux forces en attente, serait la formule la plus appropriée. Ce Forum se réunirait régulièrement pour examiner certains aspects de ces arrangements et certains problèmes techniques, de logistique et de transport notamment.

Ces innovations institutionnelles aideraient beaucoup les Nations Unies à déployer rapidement du personnel. Une meilleure consultation des pays fournisseurs de troupes renforcerait la confiance de ces derniers, qui seraient plus disposés à détacher davantage de personnel, contribuerait à améliorer l'état de préparation de l'ONU pour un plus grand nombre de missions et la qualité de celles-ci, et aiderait les Nations Unies à réagir plus vite et de façon plus efficace aux crises.

- 1. Afin de tirer parti de la pratique actuelle et d'institutionnaliser un processus de consultation officiel des États contribuant à une opération, le Secrétariat de l'ONU, les membres du Conseil de sécurité et les États membres devraient créer, pour toute opération de paix, un Comité des pays fournisseurs de troupes.**

Une meilleure consultation des pays fournisseurs de troupes renforcerait la confiance de ces derniers, qui seraient plus disposés à détacher davantage de personnel, contribuerait à améliorer l'état de préparation de l'ONU pour un plus grand nombre de missions et la qualité de celles-ci, et aiderait les Nations Unies à réagir plus vite et de façon plus efficace aux crises
